

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 avril 2022

Date de convocation et son affichage : 04/04/2022

Le conseil municipal de CHELLES s'est réuni le neuf avril deux mille vingt-deux à 10h00à la Mairie de CHELLES, sur la convocation de Monsieur Christian DEBLOIS, Maire.

Etaient présents: Monsieur DEBLOIS Christian, Maire,

Monsieur CARBONNEAUX Hervé, Adjoint, Madame LARUELLE Marie-Rose, Conseillère, Madame WHEELER Louisette, Conseillère,

Monsieur GRAS Yvon, Conseiller, Monsieur CADE Christophe, Conseiller, Monsieur DAMON Julien, Conseiller,

Madame CARBONNEAUX Emeline. Conseillère.

Monsieur CZYKALO Yoann, Conseiller, Madame OKETEN Diane, Conseillère,

Secrétaire de séance : Monsieur Julien DAMON.

Absent(s): Monsieur LEMAIRE Christian, pouvoir à CARBONNEAUX Hervé

Madame HAVEZ Audrey, pouvoir à CZYKALO Yoann

Monsieur DUPIN Christophe, pouvoir à LARUELLE Marie-Rose Madame PELLETIER Fabienne, pouvoir à OKETEN Diane Monsieur MERLIN Mickaël, pouvoir à CADE Christophe

ORDRE DU JOUR:

- 1) Approbation du conseil municipal du 05 février 2022 ;
- 2) Point sur les investissements
- 3) Comptes administratifs et comptes de gestions 2021 avec l'affectation des résultats, commune, régie de transport, régie de transmission
- 4) Taux d'imposition 2022
- 5) Budgets primitifs 2022
- 6) Participation de fonctionnement du R.P.I. de la Vallée du VANDY pour l'année 2022
- 7) C.C.A.S.: subvention de participation annuelle 2022
- 8) Subventions aux associations pour l'année 2022
- 9) Point sur les contrats de travail
- 10) Questions diverses.

1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 05 février 2022

Le Conseil Municipal approuve le PV du conseil municipal du 05 février 2022 à l'unanimité.

2) Points sur les investissements

capacité d'investissement				
résultat 2022	24 970,59 €			
remboursement	8 400,00			
solde	16 570,59 €			

					P	LAN DE FINAN	CEMENT						Ī
			TTO					16			FOT (A	mairie après	
opération 24	HT		TTC	cpte		etat 1321	région 1322	département	autres	mairie	FCTVA	FCTVA	
cimetière		10 475,00 €	12 570,00 €	ļ	2116	3 750,00 €				8 820,00 €	2 061,98 €	6 758,02 €	20:
	_		1	1		ı				1		mairie après	ī
Opération 36	НТ		ттс	cpte		etat 1321	région 1322	département	autres	mairie	FCTVA	FCTVA	
aménagement RD 85	 	30 898.40 €	37 078.08 €		2151	12 359.40 €	region rozz	11 741.43 €		12 977.25 €	6 082.29 €		202
signalisation		2 500.00 €	3 000.00 €			1= 000,100		,		3 000,00 €	492,12 €	,	202
		33 398.40 €	40 078.08 €		2 151.00 €	12 359.40 €	- €	11 741.43 €	- €	15 977,25 €	6 574.41 €	9 402.84 €	
			,		,			,		, , , , ,	,	,	
	1											mairie après	
Opération 41	HT		TTC	cpte		etat 1321	région 1322	département	autres	mairie	FCTVA	FCTVA	
equipements voieries,													
entretien,saleuse		1 500,00 €	1 800,00 €							1 800,00 €	295,27 €	1 504,73 €	202
													=
Opération 37 aménagement de	9												
la place		22 213,21 €	26 655,85 €		21318			8 841,02 €		8 929,55 €	4 372,63 €		202
divers aménagement		2 000,00 €	2 400,00 €		21318					2 400,00 €	393,70 €	2 006,30 €	202
TOTAL		24 213,21 €	29 055,85 €			8 885,28 €	- €	8 841,02 €	- €	11 329,55 €	4 766,32 €	6 563,23 €	-
opération 41 remplacement													
tente		3 000,00€	3 600,00 €			- €	- €	- €	- €	3 600,00 €	590,54 €	3 009,46 €	
													-
												<u> </u>	!
	l							1				mairie après	
	HT		TTC	cpte		etat 1321	région 1322	département	autres	mairie	FCTVA	FCTVA	!
opération 40 étude										_			
conservation fresque		5 833,33 €	7 000,00 €		2031	2 916,67 €		1 750,00 €	2 333,33 €	- €		- €	202
		72 919,94 €	90 503,93 €		6 298,00 €	27 911,35 €	- €	22 332,45 €	2 333,33 €	34 926,80 €	13 205,87 €	21 720,94 €	

Dépenses 2022 15 786,39 €

	TOTAL FINANCEMENT									
										mairie après
HT		TTC	cpte	etat 1321	région 1322	département	autres 1328	mairie	FCTVA	FCTVA
	72 919,94 €	90 503,93 €	6 298,00 €	27 911,35 €	- €	22 332,45 €	2 333,33 €	34 926,80 €	13 205,87 €	21 720,94 €

REPARTITION PAR COMPTE				solde mairie après FCTVA
	2022	2023	TOTAL	
2031	7 000,00 €		7 000,00 €	- €
2151	3 000,00 €		3 000,00 €	2 507,88 €
21318	2 400,00 €	26 655,85 €	29 055,85 €	2 006,30 €
2116	12 570,00 €		12 570,00 €	6 758,02 €
21578	1 800,00€		1 800,00 €	1 504,73 €
	3 600,00 €			3 009,46 €
2151		37 078,08 €	37 078,08 €	
TOTAL	30 370,00 €	63 733,93 €	90 503,93 €	15 786,39 €

Pour la tour, l'église et l'aménagement du carrefour rue de Reuvre, les investissements auront été, au total et en arrondis, de 404 000 €. La charge pour la commune, pour ces investissements terminés, aura été de 46 000 €, soit 11 % du coût des investissements.

Pour les investissements 2022 en cours, le total (Citeos et Ateka) est de 73 200 €, avec un coût pour la commune de 18 200 €, soit 25 % du coût total.

Sur 2022, la capacité d'investissement, en propre, de la commune est de 16 571 €.

Monsieur le Maire fait le point sur les opérations engagées et sur les nouvelles opérations envisagées en 2022 et 2023.

Le conseil décide, à l'unanimité, de limiter les investissements pour 2022 au moment de la capacité d'autofinancement 2022, soit 16 570 €

3) Comptes administratifs et comptes de gestion 2021 avec l'affectation des résultats, commune, régie de transport, régie de transmission

Monsieur le Maire présente les comptes administratifs 2021. Les comptes administratifs des régies communales sont également à prendre en compte dans la balance globale de la commune. Le tableau comparatif par chapitre est analysé. Les résultats correspondent aux comptes de gestion de la Trésorerie d'ATTICHY.

a. La commune :

-	FONCTIO	NNEMENT	INVESTI	SSEMENT
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultat 2020 reporté		174 707,97	10 800,58	
Opérations de l'exercice		24 970,59	95 795,57	
R.A.R. 2021				73 978,20
Résultat cumulé		199 678,55	106 596,15	
Résultat 2021 à reporter hors R.A.R.		199 678,55	106 596,15	
Résultat 2021 à reporter avec R.A.R.		167 060,62		32 617,94

Hors la présence du maire, Madame Louisette Wheeler, doyenne du conseil municipal, soumet au vote le compte administratif. Le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

La régie de transport :

	.FONCTIONNEMENT				
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents			
Résultat 2020 reporté		2 805,28			
Opérations de l'exercice		2 231.68			
Résultat cumulé		5 036.96			
Résultat 2021 à reporter		5036.96			

Hors la présence du maire, Madame Louisette Wheeler, doyenne du conseil municipal, soumet au vote le compte administratif. Le compte administratif de la régie de transport est approuvé à l'unanimité.

La régie de transmission :

	FONCTIONNEMENT		
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	
Résultat 2020 reporté		396.76	
Opérations de l'exercice	123.70		
Résultat cumulé		273.06	
Résultat 2021 à reporter		273.06	

Hors la présence du maire, Madame Louisette Wheeler, doyenne du conseil municipal, soumet au vote le compte administratif. Le compte administratif de la régie de transmission est approuvé à l'unanimité.

Le résultat consolidé de la commune (avec les deux régies) représente un montant de 172 370.63 €

Le compte administratif consolidé de la commune correspond au compte de gestion de la Trésorerie d'ATTICHY.

Les excédents ou déficits reportés sont les suivants pour le budget communal (hors régies).

CALCUL R 1068

CALCUL IN 1000						
affectation du résultat						
resulat antérieur reporté	174 707,97 €					
résultat de l'exercice	24 970,59 €					
RESULTAT A AFFECTER	199 678,56 €					
solde d'éxecution d'investissement	106 596,15 €					
RAR dépenses	81 334,62 €					
	155 312,83 €					
soldes	32 617,94 €					
BESOIN EN FINANCEMENT	- 32 617,94 €					
AFFECTATION						
Affectation en réserve R 1068	32 617,94 €					
Report en fonctionnement	167 060,61 €					
	199 678,55 €					

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter **32 617.94 €** en Réserve R 1068 et **167 060.61€** en report de fonctionnement

4) Taux d'imposition 2022

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition pour l'année 2020. Ils incluent l'ancienne part de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise.

Taxe d'Habitation	13,09 %
Foncier Bâti	22,56 %
Foncier non-bâti	72,21 %

La commune reverse 24 800,00 € de ses recettes fiscales à la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise.

Les taux d'imposition 2021 ont inclus l'ancienne part du Conseil Départemental de la cotisation foncier bâti (21,54 %)ce qui aboutit à un total de44,10% (22,56 % + 21,54 %)

les recettes fiscales	199 478,00 €
autres recettes	13 230,00 €
compensation par rapport aux recettes précédentes	- 21 536,00 €
73111 total taxes d'habitation, taxes foncieres	191 172,00 €
prévu au budget	189 000,00 €

Les taux d'imposition 2022 doivent inclure l'ancienne part du Conseil Départemental de la cotisation foncier bâti (21,54 %)ce qui aboutit à un total de44,10% (22,56 % + 21,54 %)

compensation par rapport aux recettes précédentes -	21 536,00 €
autres recettes	11 481,00 €
les recettes fiscales 2022	205 304,00 €

73111 total taxes d'habitation, taxes foncieres

195 249,00 €

prévu au budget 195 000

Autres recettes : taxes d'habitation sur résidences secondaires

Les taux 2022 sont :

Taxe d'Habitation	
Foncier Bâti	44.10 %
Foncier non-bâti	72,21 %

Le Conseil Municipal adopte les taux d'imposition 2022 à l'unanimité.

Pour info, les taux après 2023, sauf changement seront

Taxe d'Habitation résidences secondaires	sur	13,09%
Foncier Bâti		44.10 %
Foncier non-bâti		72,21 %

5) Budgets primitifs 2022

La commune :

Le budget primitif présenté par Monsieur le Maire est analysé par chapitres. La liste des opérations d'investissements est revue.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	
Résultat 2020 reporté		167 060.61	106 596.15		
Opérations de l'exercice	497 022.97	329 962.36	220 628.65	253 246.60	
R.A.R. 2021			81 334.62	155 312.83	
BUDGET cumulé	497 022.98	497 022.98	408 559.42	408 559.42	

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2022 de la commune.

La régie de transport :

Monsieur le Maire présente le budget primitif de la régie de transport :

	FONCTIONNEMENT		
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	
Résultat 2021 reporté		5 036.96	
Opérations de l'exercice	11 036.96	6 000,00	
BUDGET	11 036.96	11 036.96	

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2022 de la régie de transport.

La régie de transmission :

Monsieur le Maire présente le budget primitif de la régie de transmission :

	FONCTIONNEMENT		
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	
Résultat 2021 reporté		273.06	
Opérations de l'exercice	273.06	0	
Résultat cumulé	273.06	273.06	

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2022 de la régie de transmission, ainsi que le reversement à la commune de 273.06 € afin de solder cette régie.

6) Participation de fonctionnement au R.P.I. de la Vallée du VANDY pour l'année 2022

Le budget primitif 2022 prévoit une participation de fonctionnement au R.P.I. de la Vallée du VANDY d'un montant de 38000 €Cette participation sera appelée trimestriellement par le R.P.I. de la Vallée du VANDY.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la participation de fonctionnement d'un montant de 38000€ au R.P.I. de la Vallée du VANDY pour l'année 2022.

7) C.C.A.S.: subvention de participation annuelle 2022

Le budget primitif 2022 prévoit une participation de fonctionnement au C.C.A.S. de CHELLES d'un montant de 2.700 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la participation de fonctionnement d'un montant de 2700€ au C.C.A.S. de CHELLES pour l'année 2022.

8) Subventions aux associations pour l'année 2022

Les subventions inscrites au budget primitif 202 pour un montant total de 2 100 €, seront versées après réception des documents administratifs requis (comptes).

Subvention V.G.A. ATTICHY	500,00	450,00 €
Subvention LA CLE	600,00	650,00€
Subvention collège Louis Bouland	100,00	100,00€
Subvention Le Cercle de l'Amitié	50,00	50,00€
Subvention A.C.P.G.	100,00	100,00€
Subvention C.N.C.A.	100,00	100,00 €
Subvention B.C.I.A.	100,00	100,00 €
fondation du Patrimoine	100,00	100,00€
Subventions diverses	0,00	450,00 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder ces subventions.

9) Contrat de Madame Isabelle RIMBERT

Le contrat de travail de madame Isabelle RIMBERT arrivant à terme le 30 avril 2022, il convient de délibérer sur son renouvellement..

Après délibération, le conseil municipal valide, à l'unanimité, la reconduction du contrat de travail de madame Isabelle RIMBERT jusqu'au 31 août 2023 pour une durée de travail de 24h00 hebdomadaires ; Madame Isabelle RIMBERT sera rémunérée à l'I.B. 480 – I.M. 416.

10) Contrat de Madame Marie-Josée MOUTONNET

Le contrat de travail de Madame Marie-Josée MOUTONNET arrivant à son terme le 28 février 2022, il convient de le renouveler.

Après délibération, le conseil municipal valide la reconduction dudit contrat à l'unanimité pour une durée d'un an, soit jusqu'au 28 février 2023 avec une rémunération à l'I.B. 354 et I.M. 343

11) Questions diverses.

a. Précision sur la délibération de demande de subvention pour la vidéo protection
Vu la délibération 2020-45 du 3 septembre 2020
Vu le Conseil Régional des Hauts de France qui ne finance que les équipements, le plan de financement devient

PLAN DE FINANCEMENT					
			Conseil		
	НТ	TTC	Régional	Département	Commune
mise en place d'un système					
de vidéo protection	66 000,00 €	79 200,00 €	15 780,00 €	37 020,00 €	13 200,00 €
			23,91%		20,00%

Le Conseil confirme son autorisation donnée à Monsieur le Maire, pour demander une subvention au Conseil Régional des Hauts de France

b. Voirie:

Divers travaux de voirie envisagés ont bien été réalisés. D'autres sont en cours de discussion, avec d'éventuelles demandes de subventions.

c. Vidéo protection:

12 caméras sont en place, pour un investissement de 73 000 €. Au total ceci ne coûtera, avec les subventions, que 14 000 €. Il n'apparaît pas nécessaire d'aller plus loin en la matière.

Durant les festivités communales prises en charge par la Municipalité, il est nécessaire de fixe une tarification à l'exploitation de la buvette. Il est proposé:

TARIFS

BOISSONS.

- Orangina / Oasis / Coca-Cola / Pierrier / Bière 2 €
- Verre de vin rouge ou rosé 1.50 €
- Bouteille de vin rouge ou rosé 7 €
- Bouteille d'eau 1 €

- Rubis (bière fruits rouges) 2.50 €
- Café 0.50 €

NOURRITURE.

- Sandwich 1 viande 3 €
- Sandwich 2 viandes 4 €
- Frites 2,5 €

MENUS:

- Menu 1 : 1 viande + frites + café 5 €
- Menu 2 : 2 viandes + frites + café 6 €

L'ensemble du Conseil Municipal accepte à l'unanimité la tarification proposée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30